

Paris, le 10/02/2016

Assemblée Générale Mixte

Approbation des comptes annuels et consolidés, affectation du résultat

L'assemblée générale mixte réunie le 10 février 2016, sous la présidence de Monsieur Daniel Derichebourg, a approuvé sans modification les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2015, certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes, publiés dans le rapport financier annuel prévu par l'article L.451-1-2 du Code Monétaire et Financier, lui-même inclus dans le Document de Référence 2014-2015 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 décembre 2015 sous le numéro D.15-1091, et également disponible sur le site internet de la société (www.derichebourg.com). Elle a approuvé à la majorité requise chacune des résolutions proposées. Elle a notamment approuvé la distribution d'un dividende de 0,05 € par action, qui sera détaché le 16 février 2016 et mis en paiement à compter du 18 février 2016.

Le conseil d'administration qui s'est tenu à l'issue de l'assemblée générale a renouvelé Monsieur Daniel DERICHEBOURG dans ses fonctions de Président Directeur Général et Monsieur Abderaman EL AOUFIR dans ses fonctions de Directeur Général Délégué non-administrateur.